



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2027 RÔLE TRIENNAL 2025-2026-2027 – 3^e ANNÉE

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, que le rôle triennal d'évaluation foncière 2025-2026-2027 de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella, pour le 3^e exercice débutant le 1^{er} janvier 2027, a été déposé le 14 septembre 2026 à mon bureau, et est disponible pour consultation.

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal situé au 444, rang Saint-Antoine durant les heures d'ouverture, soit les lundis et mardis de 8h à 16h, ainsi que les mercredis de 9h à 17h.

Que toute personne qui a un intérêt à le faire peut déposer une demande de révision relativement à l'unité d'évaluation ou à toute autre unité d'évaluation.

Qu'une personne tenue de payer une taxe ou une compensation à la Municipalité ou au Centre de services scolaires de Sorel-Tracy qui utilise le rôle est réputée avoir l'intérêt requis pour déposer une demande de révision.

Que toute demande de révision à l'égard du 3^e exercice financier auquel s'applique le rôle, au seul motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la Loi sur la fiscalité municipale, concernant la tenue à jour du rôle, doit :

- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyé par courrier recommandé;
MRC Pierre-de-Saurel
50, rue du Fort
Sorel-Tracy (Québec) J3P 7X7
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 375-24 de la M.R.C. de Pierre de Saurel et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courriel recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Saint-Gérard Majella, ce 14^e jour du mois de septembre 2026.

Manon Blanchette

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Manon Blanchette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Gérard-Majella, certifie par la présente avoir publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci conformément à la loi.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 14 septembre 2026.

Manon Blanchette

Directrice générale et greffière-trésorière